

LA SOLIDARITÉ MUTUALISTE SECTION INDÉPENDANTS

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE SANTÉ

Les remboursements sont calculés sur la base de remboursement du régime obligatoire. Les prestations sont versées dans la limite des frais engagés.

Formule n° 3 :

Une garantie renforcée en frais médicaux et hospitalisation 150 %*

* Sur la base de remboursement du Régime obligatoire (les 3 formules ne sont pas cumulables).

Remboursements Régime Obligatoire + Mutuelle

DÉSIGNATION DES ACTES	REMBOURSEMENTS SÉCURITÉ SOCIALE	FORMULE 3
SOINS DE VILLE		
• Visites et consultations généralistes ou spécialistes **	70 %	30 % BR+ Dép honoraires de 50 % BR
• Actes de spécialités **	70 %	30 % BR+ Dép honoraires de 50 % BR
• Radiographie, scanner, IRM, échographie **...	70 %	30 % BR+ Dép honoraires de 50 % BR
• Analyses médicales	60 %	40 % BR
• Soins infirmiers (piqûres et déplacements)	60 %	40 % BR
• Paramédical (Kiné, pédicure, orthophonie)	60 %	40 % BR
• Soins dentaires	70 %	30 % BR
PHARMACIE		
• Médicaments avec vignettes blanches	65 %	35 % TFR
• Médicaments avec vignettes bleues	30 %	70 % TFR
• Médicaments avec vignettes oranges	15 %	85 % TFR
• Médicaments prescrits et non remboursés	Néant	Néant
HOSPITALISATION		
• Hospitalisation médicale **	80 %	20 % BR + dép honoraires de 50 % (6)
• Hospitalisation chirurgicale **	80 %	20 % BR + dép honoraires de 50 % (6)
• Chirurgie : Actes de spécialités **	80 %	20 % BR + dép honoraires de 50 % (6)
• Chambre particulière (y compris maternité) (2)	Néant	30.49 €/j – 30 j/an
• Lit accompagnant (enfant - 16 ans inscrit à la mutuelle)	Néant	7.62 €/j – 90 j/an
• Forfait hospitalier illimité	Néant	Oui
• Frais de séjour en maison de repos (2)	80 %	20 % BR 30 j/an
• Transport en ambulance, VSL, et c...	65 %	35 % BR
FRANCHISE ACTES LOURDS		
• Actes Techniques égaux ou supérieurs à 120 €	Néant	Montant de la franchise
FORFAITS		
• Prothèses dentaires prises en charge par la SS	70 %	205 % BR
• Prothèses dentaires refusées par la SS	Néant	150 %
• Orthodontie acceptée par la SS (1 b)	100 %	100 % BR
• Orthodontie refusée par la SS (1 b)	Néant	100 % BR
• Lunettes (verres et/ou montures) (1) *	60 %	40 % BR + 250 €
• Lentilles de contact correctives refusées par la SS ou acceptées	Néant / 60 %	40 % BR + 250 €/an
• Prothèses auditives	60 %	40 % + 228.67 € / oreille
• Prothèses orthopédiques	60 %	40 % BR + 76.22 €
• Cure Thermale (3)	65 % ou 70 %	304.90 €
• Soins + transport + hébergement (4)		
• Vaccin anti-grippe	Néant	100 %
• Postiche médical	Néant	76.22 € /an
• Prothèses mammaires	Néant	76.22 € /an
• Fauteuil roulant (tous les 3 ans)	Néant	609.80 €
• Ostéopathie au 01/07/2017	Néant	50 € 2 séances/an
• Etiopathie au 01/07/2017	Néant	50 € 2 séances/an
PRÉVENTION		
• Examen Ostéodensitométrie accepté par la SS	70 %	30 % BR
• Détartrage annuel complet sus et sous gingival (effectué en deux séances maximum)	70 %	30 % BR

TM = Ticket modérateur/BR = Base de remboursement de la SS

TFR = Tarif forfaitaire de responsabilité. (1) Toutes les 2 années civiles et par bénéficiaire – (1b) Limité à 2 fois par an – (2) Limité à 30 jours par an (3) Sauf cure avec hospitalisation en maison à caractère sanitaire thermal (traitée comme une hospitalisation) – (4) Forfait global pour une cure/an

** Minoré de 20% dans le cadre où le praticien n'a pas signé de contrat d'accès aux soins, remplacé par OPTAM ou OPTAM-CO au 01/01/2017.

* Verres simples - Verres complexes - Verres hyper complexes